

Résidences

Règles et dates pour faire une demande de résidence

Compte tenu de la grande popularité du programme Compagnie en résidence, il a été décidé d'instituer des dates limites auxquelles les demandes seront reçues et jugées en comité. Vous trouverez ci-dessous les échéances et les règles. Les formulaires «Demande de résidences» doivent être complétés et déposés selon la date indiquée ci-dessous et envoyé auprès de :

Azraelle Fiset, animatrice

fiset.azraelle@uqam.ca

Les réponses seront communiquées dans les semaines qui suivent.

Voici donc, pour l'été 2017, l'échéancier à respecter pour soumettre une demande de résidence :

Session souhaitée pour une résidence	Date du dépôt du dossier complet	Dates des exécutifs où seront traitées les demandes
Été 2017	3 avril 2017	19 avril 2017

Les critères :

1. Qualité du dossier et du projet;
2. La compagnie doit être composée en majorité d'étudiants ou d'anciens étudiants de l'UQAM en théâtre et la diplomation ne doit pas remonter à plus de 5 ans;
3. Les étudiants participants doivent avoir complété 60 crédits;
4. Les dates doivent être spécifiées et aucune clef n'est remise au groupe. Ce sont les agents de sécurité qui ouvrent et ferment les salles;
5. Aucune installation fixe ne peut être laissée dans les salles;
6. Un dépôt de 200\$ est exigé
7. Des frais de 50\$ seront payables pour le nettoyage à la fin de la réservation;
8. Une limite de 2 demandes de résidence consécutives par compagnie;
9. Les secondes demandes pour une même compagnie seront considérées après celles provenant de compagnies qui font une demande pour la première fois.

Yves Jubinville

Directeur, École supérieure de théâtre

26 février 2016